

*Privilège***LA CITOYENNETÉ**

M. Stan Dromisky (Thunder Bay—Atikokan, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration.

Nous savons tous que le gouvernement reconnaît publiquement l'engagement et la contribution des adultes qui font la promotion du sens civique au sein des collectivités canadiennes. Que fait le gouvernement pour souligner cette contribution de la part des jeunes Canadiens?

Mme Mary Clancy (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question.

Je suis très heureuse de pouvoir informer la Chambre que, le 21 avril dernier, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a annoncé que le gouvernement allait décerner le Certificat de l'Étoile polaire pour reconnaître le sens civique et la contribution sociale des jeunes Canadiens.

Cet honneur sera désormais conféré aux jeunes qui apportent une contribution particulière dans leurs écoles, leurs quartiers ou leurs collectivités. J'ajoute que le ministre a cette initiative très à coeur. Cet honneur vise à reconnaître les vertus civiques exemplaires de jeunes Canadiens anglophones, francophones et allophones, c'est-à-dire de ceux qui vont bâtir le Canada multiculturel de demain.

* * *

• (1200)

LES PÊCHES

M. Chuck Strahl (Fraser Valley—Est, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans.

Il y a moins d'un mois, le gouvernement a étendu sa compétence au-delà de la limite des 200 milles pour mettre la main au collet des braconniers espagnols qui saccageaient les stocks de flétan noir au large de la côte est. En Colombie-Britannique, par contre, six complices qui ont reconnu leur culpabilité à des accusations de pêche illégale de hareng rogué s'en sont tirés avec une absolution inconditionnelle. Le dernier cas remonte au 5 mai.

Le ministre se préoccupera-t-il autant du petit hareng et du petit saumon qui sont menacés sur la côte ouest que des stocks de flétan noir sur la côte est, et en appellera-t-il immédiatement de ces absolutions inconditionnelles?

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, le député, à supposer qu'il ait vérifié ses sources, ne plaide pas très bien sa cause. Il s'est même proprement étalé.

Je sais que le député se préoccupe vraiment des stocks de saumon. Je tiens à lui dire que les accusés en question ont reconnu leur culpabilité. J'ai vérifié les faits hier. Les tribunaux ont accepté leur plaidoyer de culpabilité. Contrairement à ce qu'on a dit à tort en Colombie-Britannique, le produit en question ne valait pas un million de dollars, mais 70 \$. Il a été confisqué et rendu à l'État.

Quant à la question de savoir s'il y eu confusion ou si les individus en question avaient été informés, un juriste m'a dit qu'ils avaient le droit de pêcher. Le juge a conclu qu'il y avait un doute suffisant et qu'il n'y avait pas lieu d'imposer d'autres sanctions.

Dans ce domaine, à l'avenir, le ministère des Pêches et des Océans intentera des poursuites. Il ne fait aucun doute que des accusations seront portées et il est certain que la pêche illégale sera punie par de lourdes amendes.

Le vice-président: Chers collègues, la période des questions est terminée. Aujourd'hui, quatre députés n'ont pu poser de questions, peut-être parce que les questions posées et les réponses fournies ont été trop longues. Je m'excuse auprès de ces quatre députés.

* * *

LA QUESTION DE PRIVILÈGE**PRÉSUMPTION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS**

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège.

Aujourd'hui, le Parti réformiste a prétendu que le député de Prince-Albert—Churchill River était en conflit d'intérêts, parce que ses électeurs l'avaient honoré. Il s'agit d'une allégation très grave.

Nous avons tendance à tolérer bien des choses à la Chambre, parce que nous savons que, en démocratie, c'est donnant donnant. Cependant, on porte atteinte aux droits fondamentaux d'un député lorsqu'on intervient en toute impunité, qu'on s'attaque à un député qui n'est même pas à la Chambre aujourd'hui et qui préside le Comité des affaires autochtones et qu'on l'accuse d'être en conflit d'intérêts, ce qui est illégal et immoral.

Je vous prie donc, monsieur le Président, de rendre une décision à ce sujet ou de demander au député de retirer ses paroles.

M. John Duncan (North Island—Powell River, Réf.): Monsieur le Président, je n'ai pas entendu toute l'intervention du ministre, mais j'affirme qu'il y a un conflit d'intérêts ou apparence de conflit d'intérêts. J'ai ajouté que cela a pu être fait sciemment ou inconsciemment. Je demande au ministre d'éclaircir la question. Je voudrais aller au fond de cette histoire. Si le ministre nous apportait des précisions, ce serait déjà un bon début. Je pourrais ensuite demander plus de détails en ayant recours à la procédure régulière, c'est-à-dire en intervenant à la période des questions.

M. Stephen Harper (Calgary—Ouest, Réf.): Monsieur le Président, je voudrais commenter la question de privilège qu'a